Conditions générales de contrats et de voyages délégations Swiss Triathlon

Etat janvier 2009

Les "Conditions générales de contrats et de voyage" de Swiss Triathlon ainsi que le programme de voyage sont partie intégrante du contrat entre le participant et Swiss Triathlon.

1. Inscription

Les délégations constituent des offres exclusives. Les réservations sont faites à l'avance et ne sont pas modifiables. Il n'est pas possible d'arriver ou de partir à une date autre que celle convenue et aucune demande spéciale sera prise en compte.
Nous conseillons une inscription prématurée, vu que le nombre de participants peut être limité. L'inscription est considérée définitive au moment ou nous recevons la totalité du payement.

2. Conditions de payement

Les participants reçoivent notre confirmation de réservation ainsi que la facture après échéance du délai d'inscription.

3. Modifications de prix ou de programme

3.1 Modifications de programme

Swiss Triathlon se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, des programmes ou certaines prestations convenues si des événements imprévus l'exigent. Nous ne répondons notamment pas de changements du programme de voyage en raison d'un cas de force majeure, de dispositions administratives, de grèves, des conditions météorologiques ou du retard de tiers pour lesquels nous ne pouvons pas être tenus responsables.

3.2 Supplément pour chambre individuelle

Tout prix d'arrangement est calculé à base de chambre double. Nous nous efforçons de trouver un compagnon de chambre approprié pour chaque participant. Le supplément pour chambre individuelle sera facturé si aucun compagnon n'est trouvé ou si une chambre individuelle est expressément souhaitée par le participant.

3.3 Supplément pour petits groupes en cas de voyage en groupe

Les voyages impliquent un nombre minimum de 8 participants. Si le nombre de participants minimum pour un voyage n'est pas atteint, un supplément couvrant les coûts excessifs est facturé au groupe. Ce supplément pour petits groupes s'élève de CHF 100.- à CHF 500.-.

3.4 Coûts de transport pour vélo

Les coûts de transport pour vélo sont inclus dans le prix d'arrangement.

4. Prestations

Nos prestations figurent dans le magazine Swiss Triathlon et, au moment voulu, sur notre site internet.

5. Conditions d'annulation

5.1Annulation par le participant

Toute annulation doit être effectuée par écrit. Les frais d'annulation minimaux pour voyages à l'étranger notifiés jusqu'à 60 jours avant le départ s'élèvent à CHF 500.- par personne.
En cas d'annulation à court terme les pourcentages suivant, calculé à base du prix d'arrangement, seront facturés (les frais d'annulation minimaux seront facturés en tout cas) :

- 59 à 30 jours avant le départ 60%
- 29 à 15 jours avant le départ 80%
- 14 à 00 jours avant le départ 100%

5.2Participants individuels

Le participant peut nommer une personne de remplacement s'il n'est pas en mesure de voyager. La personne de remplacement doit être prête à reprendre le contrat aux conditions préalables. Les frais administratifs, s'élevant à CHF 100.-, sont assumés par le démissionnaire.

5.3Annulation par Swiss Triathlon

Swiss Triathlon peut annuler un voyage selon son appréciation en cas de grève, de troubles, de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas cités Swiss Triathlon rembourse l'intégralité des versements déjà effectués par le participant. Il n'existe aucune autre prétention envers Swiss Triathlon.

6. Assurances

Nous recommandons vivement à nos participants de souscrire une police d'annulation et d'assistance ELVIA. Nous prions nos participants de bien vouloir vérifier leurs polices d'assurance vol, accident, maladie et autres, étant donnée que aucune assurance est incluse dans le prix.

7. Responsabilité

7.1 En général

Swiss Triathlon indemnise les participants au cas ou des prestations convenues n'ont pas ou mal été exécutées ou si le participant a encouru des frais supplémentaires, dans la mesure ou notre guide de voyage n'a pas pu vous offrir sur place une prestation de remplacement équivalente et il n'y a pas de faute personnelle de la part du participant. Notre responsabilité est cependant limitée dans son ampleur au double du prix du voyage à forfait et ne porte que sur le préjudice direct qui en résulte.

7.2Exclusion de responsabilité

Swiss Triathlon décline toute responsabilité dans les cas suivants:

- Omission de la part du participant;
- Omissions imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat.
- Force majeure ou autre événement que Swiss Triathlon ou le prestataire, malgré toute diligence requise, ne pouvait pas prévoir ou contre lesquels il ne pouvait rien.
- Annulation du voyage.

7.3Dommage matériel survenu lors du transport

Nous ne répondons pas d'un éventuel dommage matériel (vélos, bagages) survenu lors du transport, les arrivées ou le séjour dans le domaine de vacances.
Nous recommandons à nos participants d'assurer leur équipement sportif et leurs bagages en privé.

7.4Risque d'accident accru

Certains risques sont inhérents au triathlon et d'autres activités sportives. Leur pratique se fait à risques et périls de chacune et chacun.
Il est important que vous choisissiez un type de voyage convenant à vos capacités physiques.
Il est indispensable que vous soyez en bonne santé et que vous ayez une bonne condition physique de base. Veuillez consulter votre médecin en cas d'insécurité.

8. Réclamations

Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été stipulé ou si le participant subi un dommage, il a le droit et le devoir d'adresser aussitôt à Swiss Triathlon une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié gratuitement.

9. Passeport

Nous prions les participants de vérifier la validité de leurs documents de voyage (Passeport, carte d'identité).

10. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre le participant et Swiss Triathlon. Le for juridique est à Berne.